

COMMUNE DE MERIGNIES

Envoyé en préfecture le 03/07/2017
Reçu en préfecture le 03/07/2017
Affiché le 03/07/2017
ID: 059215903980:20170630:DE20171229715:DE1-DE

DEPARTEMENT NORD
ARRONDISSEMENT LILLE
CANTON TEMPLEUVE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2017-26

Du vendredi 30 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi trente juin,
Le Conseil Municipal de la Commune de MERIGNIES
Étant assemblé en session ordinaire, en mairie, après
Convocation légale, sous la présidence de *M. Francis MELON*,

Nombre
de Conseillers en exercice

23

Etaient présents : *F.MELON P.DHALLEWYN B. GHYSEL, F.MULLEM Y.PRUVOT
A.M.RICHARD M.H.CAUDRELIER M.C. LE LAY F.DRECQ L.KOCHANSKI J.
P.FLEURY J.VOISIN J. JACQUEMIN O.FRISON, A.DEPLANQUE H.CAUCHY, G.
CHOQUET*

de Présents
de Votants

17

22

Absents: *J.P.POUZADOUX(pouvoir à MC Le lay), M.DECOTTIGNIES(pouvoir à F
Drecq), M.BAUDEN(pouvoir à AM Richard), S.WILK(Pouvoir à H Cauchy), V.
PESSEMIER(pouvoir à A Deplanque), P. LEVECQ*

Nota. – Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération est affichée à
la porte de la Mairie

La convocation du Conseil avait été
faite le mardi 20 juin 2017

Le Maire

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale,
à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; *Anne-Marie RICHARD* ayant
obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a
acceptées.

Remboursement renforcement mousserie.doc

REMBOURSEMENT DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE RESEAUX DE LA RUE DE LA MOUSSERIE

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention entre la Commune et la Communauté de
Communes Pévèle Carembault pour le remboursement des travaux de renforcement de réseaux de la rue
de la Mousserie.

Le coût total de ces travaux dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à la FEAL est de 22 550 €HT dont
4946 € comme part à charge de la CCPC.

Par convention la Commune s'engage à rembourser la somme de 4 946 € à la CCPC.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de
remboursement.

Délibération adoptée par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Fait à MERIGNIES, le 30 juin 2017.

Ont signé le présent Registre, les Membres présents.

Le Maire Francis MELON

